

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2009

Sous la présidence de Madame Marie-Madeleine BERTHEAU,

**Etaient présents :** MM. Antonio SILVA DE CARVALHO - Marie-Hélène GERVAIS - Eddie GERLE - Frédéric GILLET - Eva GERLE - Eric BREHAUX - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Philippe PIERARD - Isabelle SILVA DE CARVALHO - Mornély LORRIER - Nathalie DESROUSSEAUX - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Frédéric DUVERGER - Isabelle MOUROT - Roger DAZY - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX - Mohammed BOUALLAGA - Maria de Lurdes MARGERIN./.

**Excusé ayant donné pouvoir :** M. André JOLLIOT à M. Frédéric GILLET./.

**Absente:** Mme Isabelle COVILLAULT./.

\*\*\*\*\*

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU, doyenne d'âge, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

## 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION :

Suite aux résultats du 1<sup>er</sup> tour de l'élection municipale du 4 octobre 2009, ont été élus les conseillers municipaux suivants :

- Antonio SILVA DE CARVALHO
- Marie-Hélène GERVAIS
- Eddie GERLE
- Marie-Madeleine BERTHEAU
- Frédéric GILLET
- Eva GERLE
- Eric BREHAUX
- Corinne MARQUES DE MENDONCA
- Philippe PIERARD
- Isabelle SILVA DE CARVALHO
- Mornély LORRIER
- Isabelle COVILLAULT
- André JOLLIOT
- Nathalie DESROUSSEAUX
- Jacques ANTOINE
- Jacqueline CHENON
- René CHENON
- Maria DE GOUVEIA
- Frédéric DUVERGER
- Isabelle MOUROT
- Roger DAZY
- Christian BEREZOUTSKY
- Patricia PETIT
- Pascal PINSARD
- Yvelyne VERTUEUX
- Mohammed BOUALLAGA
- Maria de Lurdes MARGERIN

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU, doyenne d'âge du Conseil Municipal, déclare le Conseil Municipal installé.

.../...

## **2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

### **DELIBERATION :**

CONFORMEMENT à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Hélène GERVAIS pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

## **3. ELECTION DU MAIRE**

### **DELIBERATION :**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire à bulletins secrets.

Etaient candidats :

- Monsieur Antonio SILVA DE CARVALHO
- Monsieur Christian BEREZOUTSKY

**Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0**

**Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26**

**Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du code électoral) : 2**

**Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 24**

**Majorité absolue : 14**

- Monsieur Antonio SILVA DE CARVALHO a obtenu 20 voix
- Monsieur Christian BEREZOUTSKY a obtenu 4 voix

Madame Marie-Madeleine BERTHEAU a déclaré élu Maire, Monsieur Antonio SILVA DE CARVALHO, et lui a cédé la présidence du Conseil Municipal.

## **4. FIXATION DU NOMBRE DE MAIRE-ADJOINTS**

### **DELIBERATION :**

CONFORMEMENT à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal,

CONFORMEMENT à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux étant au nombre de 27, le nombre d'adjoints au Maire sera au maximum de 8,

Le Conseil Municipal **FIXE A L'UNANIMITE** à 8, le nombre d'adjoints au Maire.

.../...

## **5. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

### **DELIBERATION :**

CONFORMEMENT à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire invite les conseillers à présenter la ou les listes en vue de l'élection des adjoints au Maire.

Deux listes ont été présentées :

- Ensemble pour Brou continuons ! (conduite par Monsieur Eddie GERLE) ;
- Gagner, ensemble (conduite par Monsieur Christian BEREZOUTSKY).

Il a été ensuite procédé aux opérations de vote pour l'élection des Adjoints.

Les résultats de l'élection des Adjoints au premier tour de scrutin sont :

**Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0**

**Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26**

**Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du code électoral) : 2**

**Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 24**

**Majorité absolue : 14**

- La liste « Ensemble pour Brou continuons ! » (conduite par Monsieur Eddie GERLE): **20 voix**
- La liste « Gagner, ensemble » (conduite par Monsieur Christian BEREZOUTSKY) : **04 voix**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Eddie GERLE. Ils ont pris rang dans l'ordre sur cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, soit :

1. Eddie GERLE
2. Philippe PIERARD
3. Eric BREHAUX
4. Marie Hélène GERVAIS
5. Frédéric GILLET

6. Eva GERLE
7. Corinne MARQUES DE MENDONCA
8. Marie-Madeleine BERTHEAU

La séance a été levée à 21h15.